



De 2003 à aujourd'hui,
dans les coulisses de la Tontine

Retour sur votre Tontine - 4

Ses performances

Son évolution face au marché

La Tontine, une opération d'épargne adaptée à vos projets de vie - 8

La vie de votre Tontine

Des investissements ancrés dans le réel

L'alliée de vos projets de demain

Des solutions patrimoniales adaptées à vos besoins - 18

L'importance du poids de l'épargne de précaution

La nécessité de diversifier votre épargne

Notre engagement pour votre satisfaction

Madame, Monsieur, chers Sociétaires,

Vous nous avez fait confiance en rejoignant, il y a quelques années, la Tontine que nous avons créée en 2003 et qui est arrivée à échéance le 31 décembre dernier.

Vous le savez, la Tontine s'inscrit sur un temps long : cette particularité est d'ailleurs sa force. Son échéance fixe nous permet d'adopter une gestion financière en adéquation avec un horizon déterminé et d'opter pour des investissements à long terme, en se positionnant aux moments opportuns sur les marchés financiers.

À travers ce livret, nous sommes heureux de revenir sur la vie de votre Tontine, les projets dans lesquels elle a investi et les entreprises qu'elle a soutenues.

Et demain ? Notre mission à vos côtés reste la même : vous aider à préparer et accomplir sereinement vos projets patrimoniaux. Dans le contexte actuel, marqué par un fort retour de l'inflation, votre Agent général d'Assurance, conseiller patrimonial, est plus que jamais disponible et à votre écoute. Il est à vos côtés pour vous accompagner, vous donner les éclairages nécessaires et étudier les opportunités actuelles d'investissements, au-delà des fluctuations financières à court terme, en prenant en compte vos objectifs patrimoniaux et fiscaux.

Vous pouvez compter sur notre engagement et notre mobilisation à votre service. Nous continuerons à accompagner vos projets en construisant, pour vous, des solutions d'épargne qui sauront donner sa vraie valeur au temps.

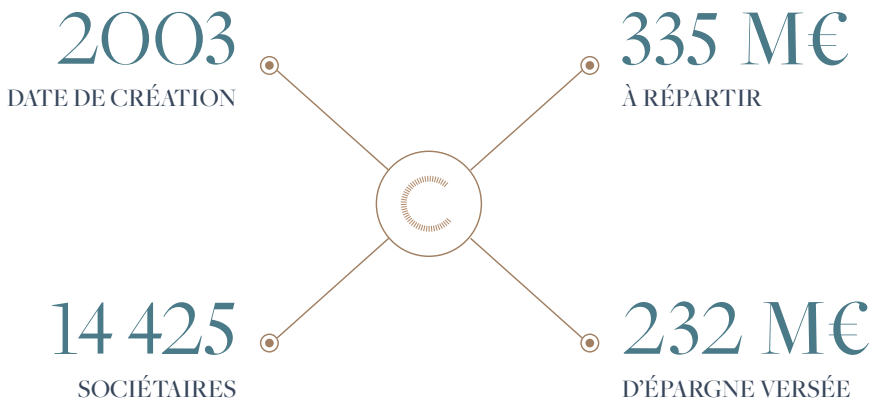
Nous vous remercions une nouvelle fois de votre confiance et de votre fidélité, raisons d'être de notre Maison.



Retour sur
votre Tontine



Ses performances



Vingt ans après sa création, les investissements de votre Tontine ont porté leurs fruits.

Dans l'environnement économique et financier très volatil de ces dernières années, marqué par un contexte de taux bas voire négatifs jusqu'à récemment et par un brutal rebond de l'inflation, **la Tontine maintient**, grâce à ses caractéristiques uniques, **un gain en pouvoir d'achat significatif**.

Son évolution face au marché

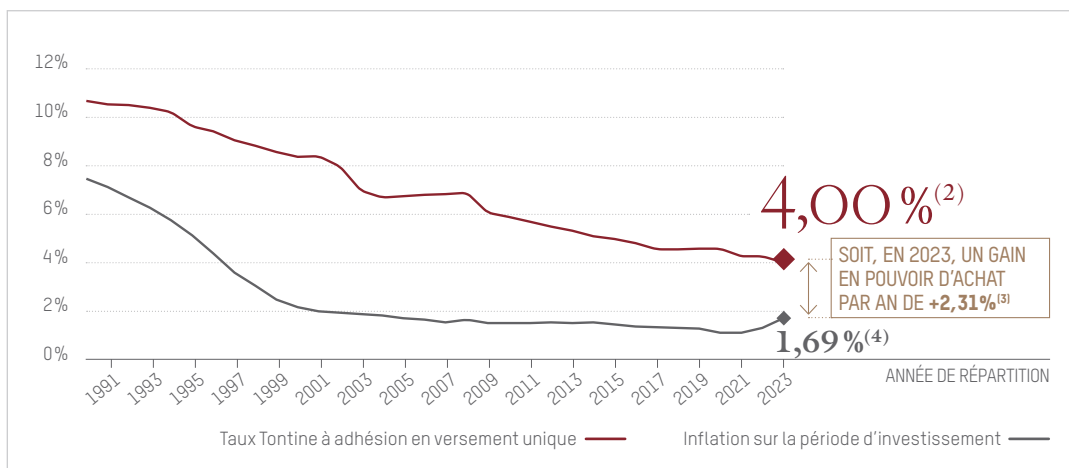
Au cours des vingt dernières années, les marchés boursiers ont été particulièrement volatils.



La Tontine assure une nouvelle fois une rémunération nette d'inflation significative et permet ainsi une amélioration du pouvoir d'achat de l'épargne investie.

Performance de la Tontine comparée à l'inflation⁽¹⁾ depuis plus de 30 ans

Exemple d'une adhésion en versement unique effectuée le 1^{er} janvier sur une durée de 15 ans à l'âge de 45 ans




(1) Inflation : source INSEE - Indice des prix à la consommation hors tabac France entière (métropole et DOM) jusqu'au 31/12/2022. Les données courantes entre le 01/01/2023 et le 31/03/2023 sont établies sur la base des données de marché Bloomberg.

(2) Rendement annuel, net de frais de gestion du contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, calculé au 1^{er} avril pour une cotisation initiale versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère le 1^{er} janvier, à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, aux différentes associations échues entre le 01/01/1990 et le 01/01/2023, par un sociétaire ayant adhéré facultativement à un contrat de prévoyance des tontiniers.

(3) Gain en pouvoir d'achat, comparativement à l'inflation, calculé au 01/04/2023 pour une cotisation unique versée au titre de l'adhésion à l'association collective d'épargne viagère échue le 01/01/2023, le 01/01/2008 à l'âge de 45 ans pour une durée de 15 ans, par un sociétaire ayant, en complément et facultativement, adhéré à un contrat de prévoyance des tontiniers auprès des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

(4) Inflation capitalisée sur une durée correspondant à celle servant de base pour les calculs du rendement annuel moyen en Tontine.

CET EXEMPLE, FONDÉ SUR DES PERFORMANCES PASSÉES QUI NE PRÉJUGENT PAS DES PERFORMANCES À VENIR, NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT CONTRACTUEL.



La Tontine,
une opération
d'épargne adaptée
à vos projets de vie

La gestion de la Tontine en différentiel d'inflation permet historiquement d'améliorer le pouvoir d'achat de votre épargne avec le temps.

Comment l'expliquer ?

- ◆ Les gestionnaires de la Tontine n'ont pas à gérer l'option de liquidité qui contraint les supports d'épargne traditionnels et peuvent ainsi profiter d'actifs de long terme offrant de meilleures opportunités en matière de rendement.
- ◆ Sur la période d'investissement des fonds en Tontine, les équipes de gestion ont toute latitude pour saisir les opportunités des marchés plus porteurs à long terme.
- ◆ Et le terme défini de chaque Tontine permet de pratiquer une gestion à horizon déterminé en privilégiant des titres à fort potentiel de performance (actions et actifs de long terme, obligations de haut rendement) les premières années, et en arbitrants progressivement sur des valeurs plus sûres et liquides, au fur et à mesure que l'échéance approche.

La vie de votre Tontine

1653, il y a 370 ans... la naissance du système tontinier

Sous les auspices de Louis XIV, le banquier Lorenzo Tonti imagine une nouvelle formule d'épargne destinée à recueillir et à faire fructifier les cotisations des adhérents, à leur unique profit.

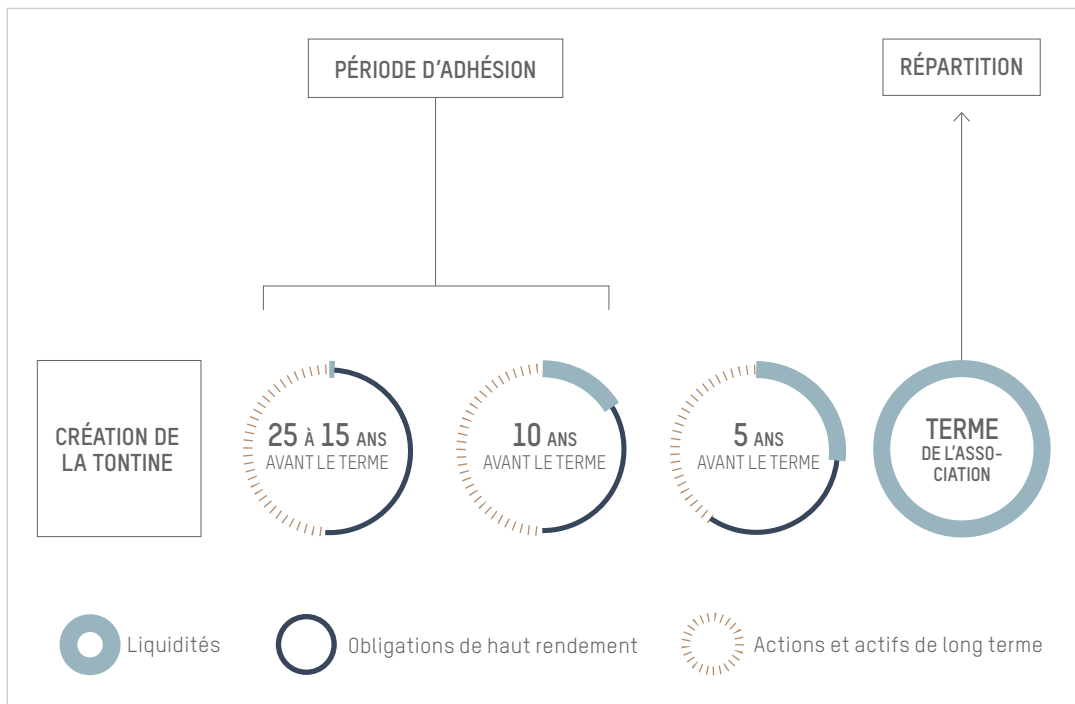
1844, fondation du Conservateur

Eugène Riffault, censeur de la Banque de France, et le général Just-Frédéric Riffault, commandant de l'École polytechnique, modernisent le concept de la Tontine pour en faire un système d'épargne original, qui s'appuie sur une gestion financière moderne et sécurisante : c'est la création des Associations Mutuelles Le Conservateur.

UNE SOLUTION DE LONG TERME POUR DONNER DE LA VALEUR AU TEMPS

- 1 Chaque année, le 1^{er} janvier, une nouvelle association tontinière est créée, composée d'au minimum 200 Sociétaires, pour une durée de 25 ans.
- 2 Vous pouvez y adhérer pour cette même durée ou vous orienter vers une association déjà existante, si vous souhaitez investir pour une durée plus courte, d'au minimum 10 ans.
- 3 Pendant la durée de votre placement, l'épargne, indisponible, est confiée à nos gestionnaires qui ont ainsi une liberté et une souplesse totales pour investir dans des conditions de marché opportunes.
- 4 Au terme choisi, l'association est dissoute. L'actif qui nous a été confié, augmenté des fruits de la gestion, est entièrement réparti entre les bénéficiaires des adhésions, dont les assurés sont en vie. C'est ce qui se passe aujourd'hui, pour vous.

LA TONTINE : UNE GESTION À HORIZON DÉTERMINÉ



Des investissements ancrés dans le réel

Du fait de l'horizon de placement à long terme des Tontines, nos gestionnaires investissent dans l'économie réelle.



Le Capital Investissement

Investissements dans des entreprises européennes, à différents stades : en phase de croissance, de développement et de transmission.

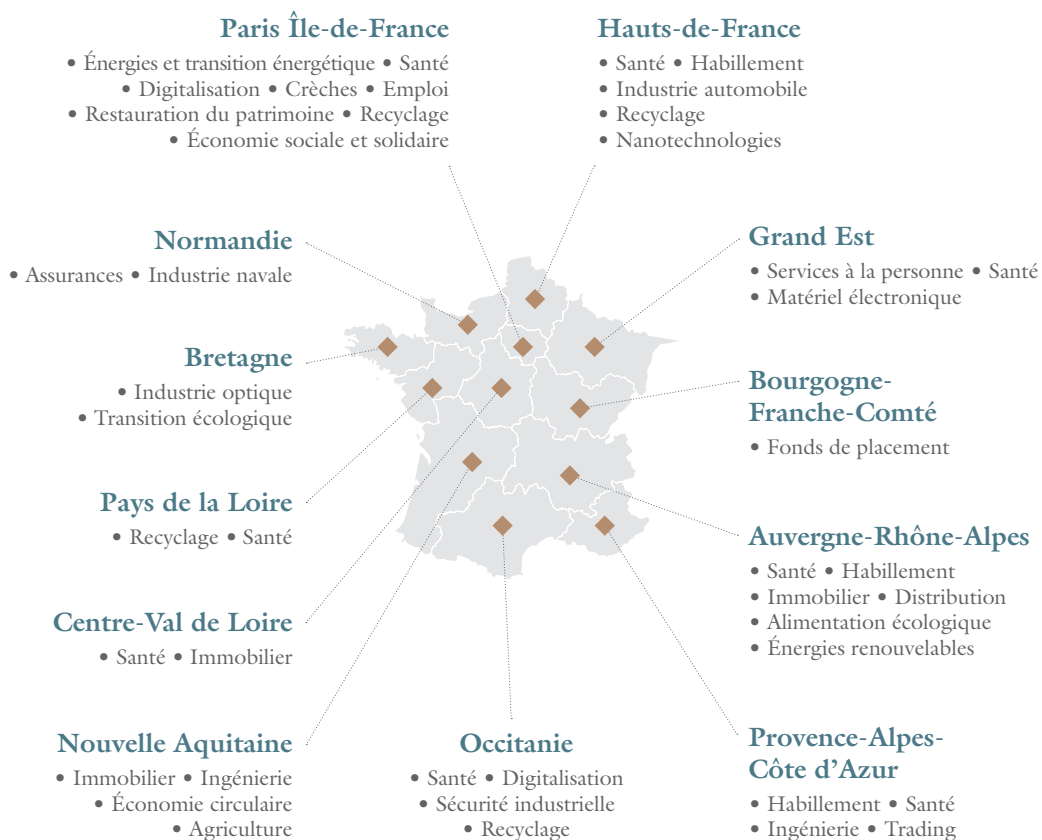
Les infrastructures

Investissements dans des projets à long terme (transport, construction, énergie) en parallèle ou en remplacement des autorités publiques.

L'immobilier

Investissements dans des actifs immobiliers spécifiques : construction, réhabilitation, en cours de dépollution.

☰ NOUS INVESTISSONS PRÈS DE CHEZ VOUS



L'alliée de vos projets de demain

≡ FINANCEZ UN COMPLÉMENT DE REVENU

Solution originale qui a su traverser les crises, la Tontine est un support idéal pour vous constituer un complément de revenu pour votre retraite ou pour financer les études de vos enfants.

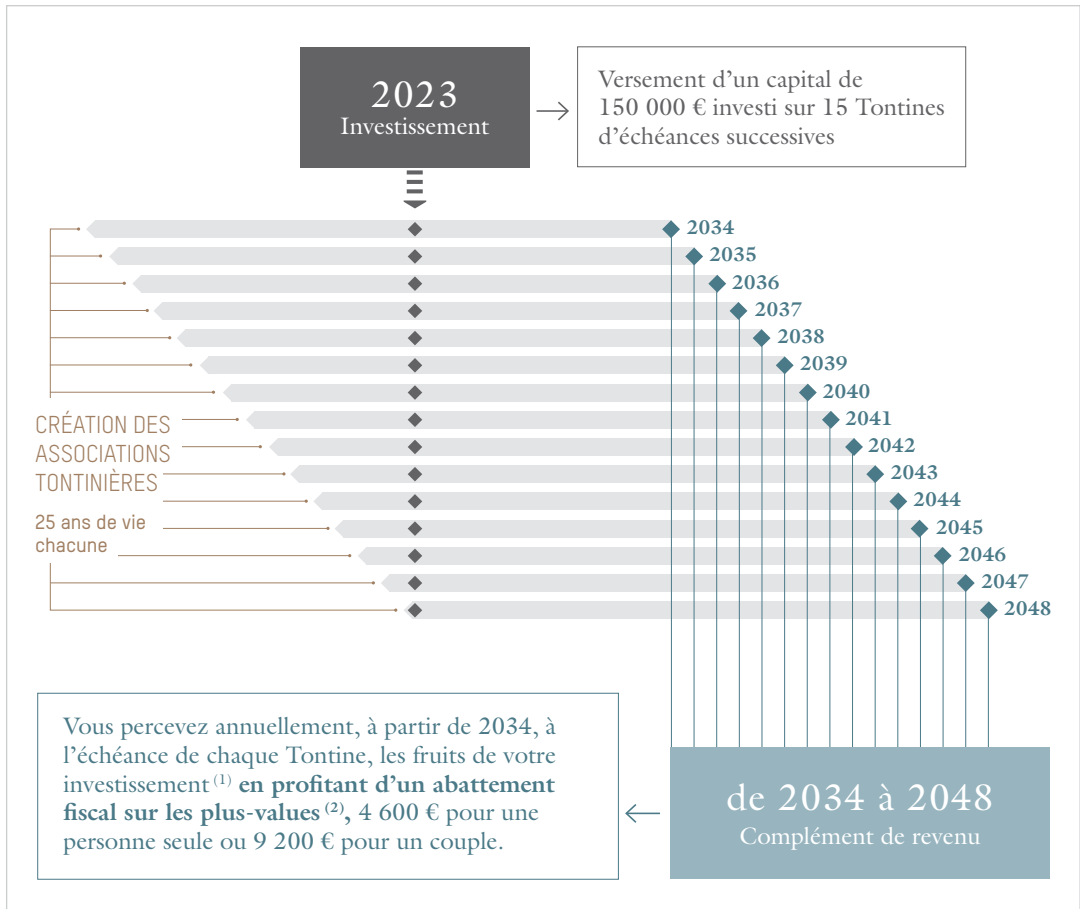
Vous pouvez répartir votre investissement sur des Tontines d'échéances successives.

De 10 à 25 ans plus tard, à chaque échéance de vos Tontines, vous percevrez un capital (la quote-part de répartition), sous réserve de la survie de l'assuré.

L'opération d'épargne que constitue l'adhésion à une Tontine n'offre pas de faculté de rachat. Jusqu'au terme de l'association collective d'épargne viagère, ni l'adhérent, ni le bénéficiaire désigné en cas de vie ne peut percevoir quelque somme. Les sommes obtenues au terme de l'adhésion, sur lesquelles aucun rendement minimal n'est garanti, sont issues de la répartition et ne peuvent donc faire l'objet d'anticipation quant à leur niveau.

[1] Sous réserve de survie de l'assuré au terme.

[2] Sous réserve de la législation fiscale en vigueur. Cet abattement annuel est commun à l'assurance-vie, aux contrats de capitalisation et aux placements de même nature. Il s'applique sous forme de crédit d'impôt calculé dans le cadre de la déclaration d'ensemble des revenus. Législation susceptible d'évoluer.



≡ PRÉPAREZ SEREINEMENT LA TRANSMISSION ≡ DE VOTRE PATRIMOINE

Vous souhaitez aider vos enfants ou petits-enfants (financement des études, acquisition du premier logement...)? Grâce à la Tontine, maîtrisez dans un environnement fiscal avantageux, la transmission de votre patrimoine.

La Tontine vous permet de répondre à ces attentes dans un cadre simple et privilégié et de retarder la date de disponibilité de vos capitaux.

Vous maîtrisez votre transmission...

Une fiscalité avantageuse

La donation préalable des sommes aux bénéficiaires permet d'utiliser de manière opportune les abattements existant en donation et favorisant la transmission anticipée des patrimoines⁽¹⁾.

Une transmission contrôlée

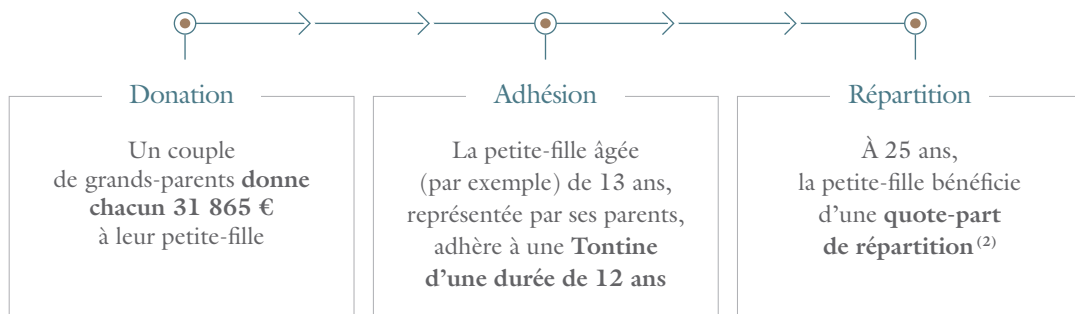
Assortie d'un pacte adjoint précisant les conditions de réemploi, la Tontine permet aussi d'encadrer l'usage des sommes données.

Un patrimoine valorisé

Les sommes étant investies sur le long terme, la Tontine permet de bénéficier d'une gestion évolutive qui tire profit du temps pour maîtriser les risques.

[1] La fiscalité et le régime social applicables sont susceptibles d'évoluer. Les informations sont communiquées selon les textes en vigueur au moment de l'édition du présent document.

... tout en bénéficiant d'un environnement fiscal avantageux.



Montant des abattements disponibles (renouvelables tous les 15 ans ⁽³⁾)

	POUR CHAQUE PETIT-ENFANT	
	Abattement de droit commun	Dispositif spécifique : dons familiaux de sommes d'argent ⁽⁴⁾
Grand-mère	31 865 €	31 865 €
Grand-père	31 865 €	31 865 €


	POUR CHAQUE ENFANT	
	Abattement de droit commun ⁽⁵⁾	Dispositif spécifique : dons familiaux de sommes d'argent ⁽⁴⁾
Mère	100 000 €	31 865 €
Père	100 000 €	31 865 €

[2] Sous réserve de la survie de l'assuré.

[3] Selon les textes en vigueur lors de l'édition du présent document.

[4] Si donateur âgé de moins de 80 ans et donataire âgé de plus de 18 ans.

[5] Concerne les donations et les successions.



Des solutions
patrimoniales
adaptées
à vos besoins

Dans le contexte financier actuel que nous connaissons, rebond inflationniste et forte volatilité des marchés financiers notamment, notre objectif est de vous donner les clés et les bons réflexes à adopter pour lutter contre cette érosion monétaire et préserver votre pouvoir d'achat.

— ① Analysez le poids de votre épargne de précaution

— ② Diversifiez votre épargne

— ③ Donnez de la valeur au temps

Notre objectif est de vous accompagner dans la structuration de votre patrimoine, pour répondre à vos projets de vie et objectifs patrimoniaux avec efficacité. Notre modèle depuis 179 ans est de ne pas tomber dans les travers des effets de mode, mais au contraire, d'adopter une vision de long terme et nous concentrer sur les tendances de fond.

La Tontine est un réel complément de votre structuration patrimoniale et est très bien adaptée, notamment, à la forte volatilité des marchés financiers et au retour de l'inflation.

D'autres stratégies sont également à envisager :

- ◆ **Notre contrat d'assurance-vie** Conservateur Helios Patrimoine,
notre contrat de capitalisation Conservateur Helios Capitalisation
et **notre Plan Épargne Retraite** Conservateur Épargne Retraite ;
- ◆ **Notre gamme de produits structurés** Conservateur Double Opportunité.

L'importance du poids de l'épargne de précaution —————

Malgré la hausse de son rendement (2 % au 31/12/2022), le Livret A ne compense pas l'inflation à 5,9 % sur un an à fin décembre 2022. Par conséquent, l'épargne de précaution, comme les comptes à vue et les livrets réglementés, doit donc être calibrée raisonnablement et l'excédent placé sur des stratégies en adéquation avec les objectifs et horizons de placement.

Votre conseiller patrimonial est à votre disposition pour vous aider à analyser votre situation, votre profil de risque, votre expérience et votre horizon de placement. Il déterminera avec vous le niveau de liquidité à garder pour vos besoins de court terme et les éventuels aléas. Vous pourrez déterminer ensemble les arbitrages qui pourraient être pertinents pour votre épargne.



La nécessité de diversifier votre épargne

■ ASSURANCE-VIE, UN FONDS EN EUROS TRÈS BIEN POSITIONNÉ ■ PAR RAPPORT AU MARCHÉ

C'est en faisant le choix d'une diversification de son épargne, qui intègre des supports en unités de compte et une perspective de moyen-long terme, qu'il est possible de bénéficier de taux de participation aux bénéfices nets servis sur les fonds en euros attractifs et tout particulièrement avantageux par rapport au marché de l'assurance-vie. Cette stratégie vous permet de capter, sur le long terme, les opportunités des marchés financiers.

Taux nets servis⁽¹⁾ en 2022 sur les fonds en euros de Conservateur Helios Patrimoine, Conservateur Helios Capitalisation et Conservateur Épargne Retraite

		ENCOURS INFÉRIEUR À 150 000 € ⁽³⁾	ENCOURS SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 150 000 € ⁽³⁾
POURCENTAGE INVESTI EN UNITÉS DE COMPTE ⁽²⁾	70 % et plus	3,00 %	3,20 %
	De 60 % à moins de 70 %	2,60 %	2,80 %
	De 50 % à moins de 60 %	2,30 %	2,50 %
	De 40 % à moins de 50 %	2,10 %	2,30 %
	Moins de 40 %	1,10 %	1,10 %

- ♦ Le taux net servi moyen en 2022 des contrats commercialisés est de **2,21 %**⁽⁴⁾.
- ♦ Au 1^{er} janvier 2023, la provision pour participation aux bénéfices est supérieure à **3 %** des provisions mathématiques épargne euros des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

UTILISEZ LA LOI PACTE

Bénéficiez sans frais ni coût fiscal de ces taux

Les anciens contrats d'assurance-vie du Conservateur peuvent faire l'objet d'une transformation en Conservateur Helios Patrimoine dans le cadre du dispositif prévu par la loi PACTE. Ce contrat vous donnera accès à une large sélection de supports en unités de compte en architecture ouverte, selon votre profil d'investisseur. Bien plus, vous pourrez ainsi bénéficier de la politique de bonification de taux de ce contrat. **Cette transformation s'effectuera sans frais tout en préservant l'antériorité fiscale de votre contrat initial.** Votre conseiller patrimonial est à votre disposition pour échanger sur ce sujet, en fonction de vos besoins, votre situation et celle de votre contrat.

- [1] Taux de rendement annuel 2022 du fonds en euros du contrat, nets de frais de gestion et avant prélèvements sociaux et fiscaux, en l'absence de rachat, de versement et/ou d'arbitrage et, le cas échéant, de sortie en capital, en rente ou de transfert. Hors frais liés aux opérations spécifiques (versements, arbitrages). Il s'agit des contrats commercialisés au 31/12/2022.
- [2] Part moyenne d'unités de compte, évaluée sur l'ensemble de l'année 2022 en intégrant les opérations réalisées durant l'exercice sur les différents supports (rachats, versements, arbitrages et liquidation partielle sous forme de capital, le cas échéant). Le calcul est réalisé selon une fréquence mensuelle.
- [3] Montant total au 31/12/2022 de la valeur de rachat (Conservateur Helios Patrimoine, Conservateur Helios Capitalisation) ou de la valeur de transfert (Conservateur Épargne Retraite).
- [4] Sur la base des taux nets servis des contrats commercialisés, ramenés aux provisions mathématiques investies en euros au 31/12/2022. Taux nets de frais de gestion du contrat et avant prélèvements sociaux et fiscaux, en l'absence de rachat, de versement et/ou d'arbitrage et, le cas échéant, de sortie en capital, en rente ou de transfert. Hors frais liés aux opérations spécifiques (versements, arbitrages).

≡ CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ : LE COMPLÉMENT ≡ DES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE TRADITIONNELS

Pour une meilleure diversification, vous pouvez opter pour des stratégies non directionnelles. C'est le cas de notre gamme de produits structurés Conservateur Double Opportunité, permettant de tirer profit de la hausse comme de la baisse des marchés et d'en faire un allié pour créer de la performance. Par rapport aux unités de compte classiques, Conservateur Double Opportunité présente l'avantage, dans un contexte de marché volatil et incertain, de ne pas dépendre de la seule hausse de la bourse pour générer des rendements. Au terme de la durée d'investissement (5, 6 ou 7 ans), vous bénéficiez de la hausse de la bourse mais profitez également d'un gain en cas de repli tant que l'indice boursier n'a pas reculé au-delà d'un seuil défini.

À titre d'illustration, le support Conservateur Double Opportunité Juin 2030 vous permet :

- ◆ **De répliquer la hausse de l'indice boursier de référence Euro Stoxx 50 ESG® avec un gain maximal de 45 %** et ainsi vous générer un gain en cas de hausse du marché boursier ;
- ◆ **De transformer la baisse de l'indice en gain financier jusqu'à une baisse de -45 %.** À titre d'illustration, si au terme du support, l'indice est en baisse de -45 % par rapport à son niveau initial, le support Conservateur Double Opportunité Juin 2030 affichera une performance positive de +45 %.

[1] Hors défaut, faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur et le cas échéant du Garant. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente, de capital partiel ou total si le Contrat et la réglementation le prévoient ou dénouement par décès) et en dehors du remboursement automatique anticipé, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent, des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Pour une part de Conservateur Double Opportunité, la valeur nominale est de 1 000 €.

[2] La performance finale retenue est celle constatée le 23/06/2028 ou le 22/06/2029 ou le 21/06/2030 respectivement pour Conservateur Double Opportunité Juin 2028, Juin 2029 et Juin 2030.

Conservateur Double Opportunité

Juin 2028, Juin 2029, Juin 2030

Indice Euro Stoxx 50 ESG⁽²⁾

À MI-VIE

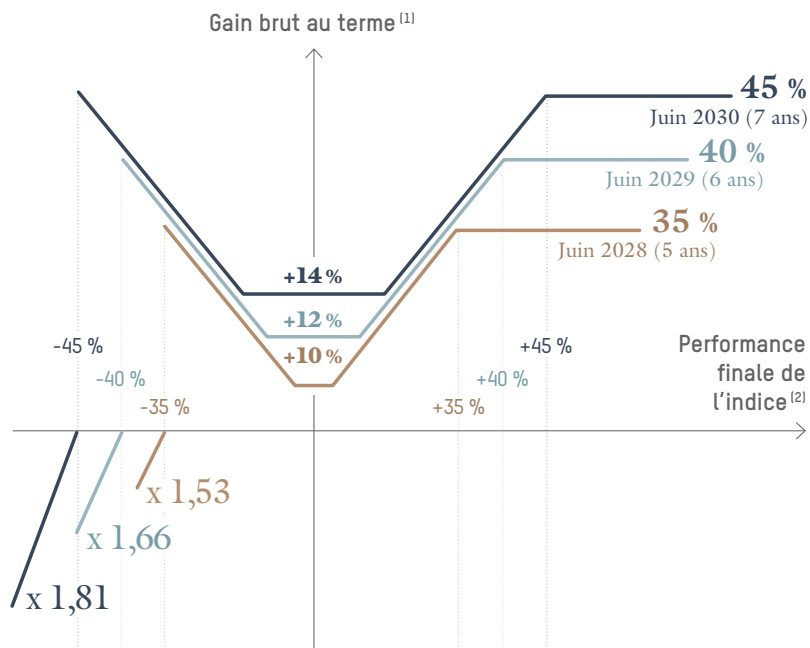
Mécanisme Autocall si performance de l'indice Euro Stoxx 50 ESG⁽²⁾ supérieure ou égale à 0

- ◆ Au 23/12/2025 coupon de 12,5 % Juin 2028
- ◆ Au 23/06/2026 coupon de 15,0 % Juin 2029
- ◆ Au 22/12/2026 coupon de 17,5 % Juin 2030

AU TERME


Si l'indice ne clôture pas en baisse de -35 % (Juin 2028) ou -40 % (Juin 2029) ou -45 % (Juin 2030), l'investisseur gagne 100 % de la valeur absolue de la performance de l'indice dans la limite de :

- ◆ 35 % avec un minimum de 10 % - Juin 2028
- ◆ 40 % avec un minimum de 12 % - Juin 2029
- ◆ 45 % avec un minimum de 14 % - Juin 2030



Pour une performance finale de l'indice au-delà de -35 % (Juin 2028) ou -40 % (Juin 2029) ou -45 % (Juin 2030), l'investisseur subit une perte en capital partielle ou totale, ne pouvant excéder son investissement initial.

Notre engagement pour votre satisfaction



Au-delà de la gestion de vos actifs et de leur nécessaire diversification, nous vous accompagnons dans la structuration de votre patrimoine, c'est-à-dire le choix des supports d'investissement et la mise en place de solutions juridiques et fiscales les plus adaptés à vos besoins.

Avec des horizons de vie qui s'allongent et des règles qui évoluent, il est fondamental de s'assurer de la pérennité des techniques mises en place en se faisant accompagner par des experts dans le temps.

Votre conseiller patrimonial construit avec vous, au regard de votre situation, **une stratégie patrimoniale qui repose sur quatre axes :**

- ◆ économique
- ◆ fiscal et social
- ◆ civil
- ◆ prévoyance

Ils constituent la base de notre accompagnement et permettent d'établir avec solidité les solutions répondant à vos objectifs.

Proche de vous, proche de chez vous

Un réseau patrimonial de proximité,
implanté sur l'ensemble du territoire.

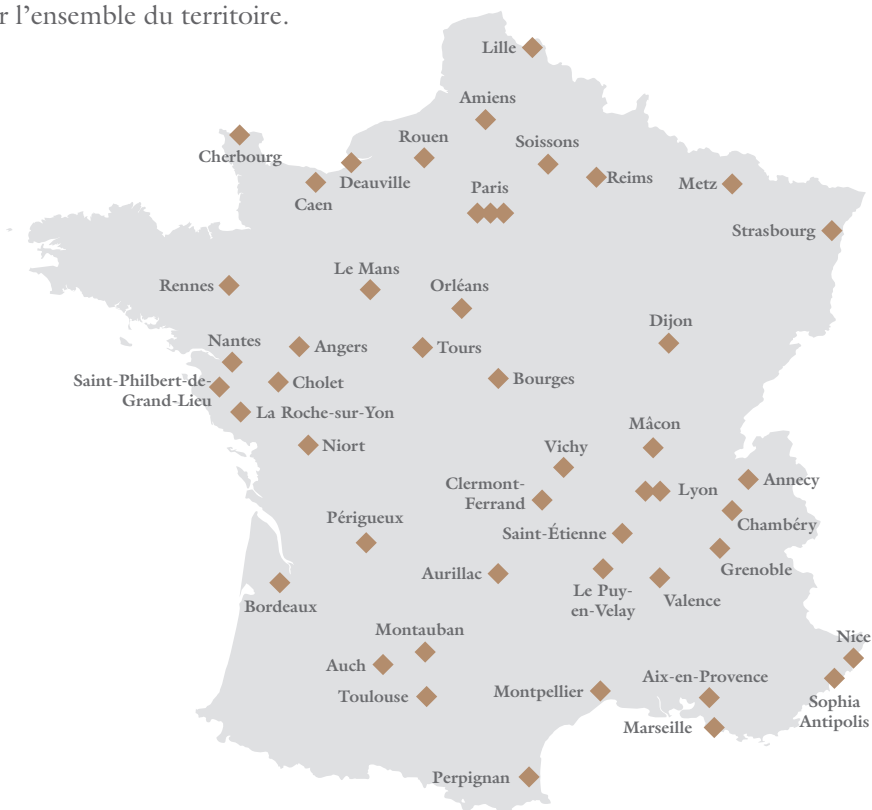
Les DROM

Fort-de-France

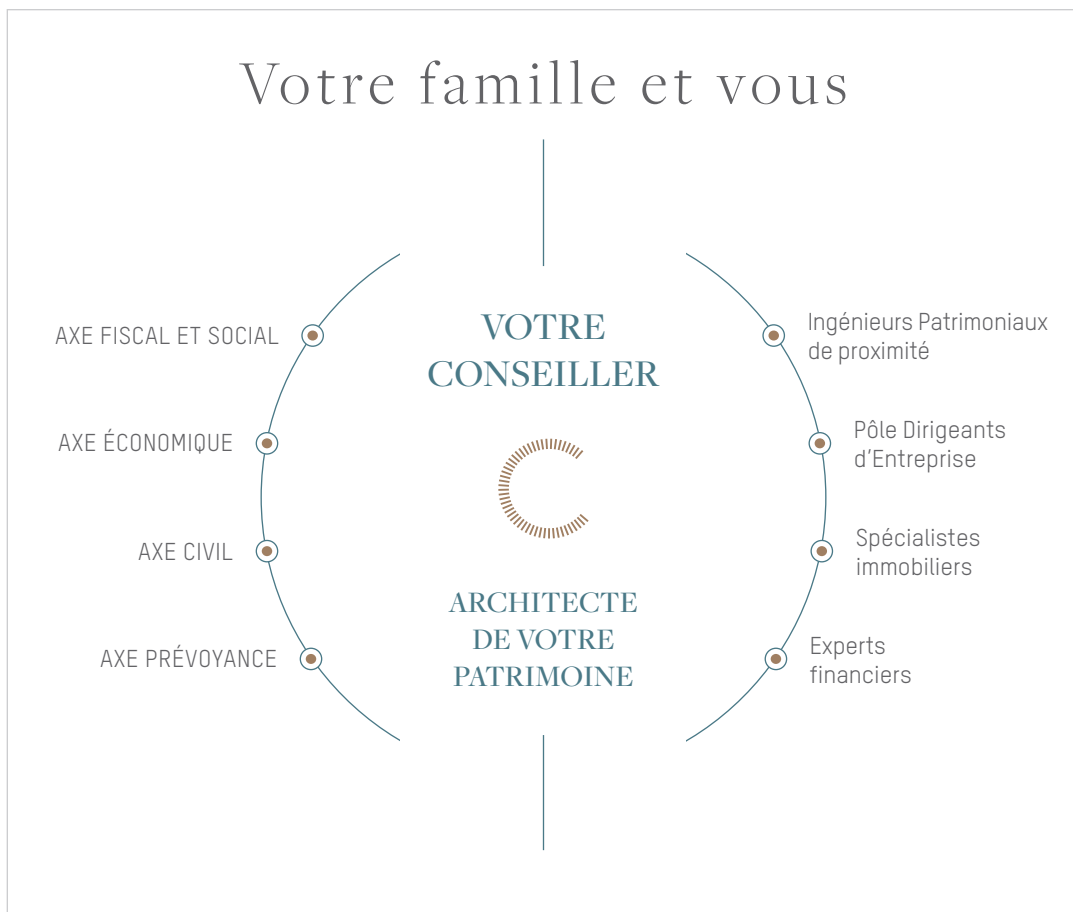
Le Gosier

Cayenne

Saint-Denis



Votre famille et vous



Votre conseiller patrimonial s'appuie sur l'expertise et l'expérience développées au sein du Conservateur.

Une équipe d'Ingénierie Patrimoniale

Du bilan patrimonial au conseil juridique et fiscal plus technique, nous mobilisons l'ensemble des expertises de notre Maison afin de vous proposer des stratégies et des solutions adaptées aux différentes étapes de votre vie personnelle et professionnelle.

Notre équipe d'Ingénierie Patrimoniale intervient notamment dans les domaines suivants :

- ◆ **Droit civil, droit de la famille**
- ◆ **Droit des sociétés**
- ◆ **Fiscalité du patrimoine**
- ◆ **Cession et transmission d'entreprises**

Un pôle Dirigeants d'Entreprise

Notre pôle Dirigeants d'Entreprise, Conservateur Patrimoine, accompagne les dirigeants et leurs proches dans le développement et la structuration de leur patrimoine personnel et professionnel. Nos services et notre approche en architecture ouverte permettent de mettre en place un accompagnement sur mesure pendant toutes les étapes de développement de l'entreprise.

Des spécialistes de l'immobilier

Dans le cadre d'une **approche globale**, nos experts immobiliers œuvrent en soutien de votre conseiller pour vous présenter une **sélection de solutions haut de gamme**. Elles intègrent, notamment, les dispositifs Malraux, monuments historiques, démembrement, déficit foncier⁽¹⁾. S'y ajoutent des programmes dédiés à l'investissement locatif.

Des experts financiers

Nos spécialistes sont en charge du suivi des marchés financiers et de l'actualité économique. Ils définissent la **stratégie financière** et créent les **solutions innovantes** les plus adaptées, loin des effets de mode et des pièges du court terme.

(1) Les dispositifs ci-dessus répondent chacun à une réglementation spécifique.

Des contrats plébiscités par la presse

☰ LA TONTINE

Préserver le pouvoir d'achat de son épargne

« Au-delà de ses vertus financières, la Tontine, associée à une donation, est un formidable outil permettant de transmettre des capitaux à ses enfants ou à ses petits-enfants, parfois mineurs, tout en planifiant dans le temps la disponibilité des sommes. »

Janvier 2023 **Le Revenu**

Des enveloppes efficaces pour se constituer une épargne long terme

« Pour compléter ses revenus, le futur retraité peut aussi se tourner vers la Tontine. Ce produit de niche qui cultive sa singularité financière depuis plus de trois siècles, exige de s'engager a minima dix ans. Forts de ce blocage, les gérants de la Tontine peuvent déployer des stratégies de gestion active de long terme qui permettent à l'adhérent de récupérer un capital dont les fruits financiers sont fiscalisés comme ceux de l'assurance-vie. »

Mars 2022 **LesEchos**

Comment dynamiser son épargne avec la Tontine

« La Tontine n'entre pas dans le champ d'application de la loi Sapin 2 et ne pourra être bloquée par l'État en cas de risque systémique de déstabilisation financière consécutif à une remontée trop brutale des taux ou toute autre forme de krach. »

Avril 2021 **LesEchos**

Des performances
régulièrement
récompensées



Label Sélection Premium⁽¹⁾
de la Tontine à Prime Unique
pour 2022-2023

[1] Source : Good Value for Money (septembre 2022).

☰ CONSERVATEUR HELIOS PATRIMOINE

Assurance-vie, les contrats stars : Trophées d'Or 2022

« [Le contrat Conservateur Helios Patrimoine] dispose d'une offre large de fonds sélectionnés auprès de nombreuses sociétés de gestion, gage de pluralisme. Le rendement du fonds en euros, doté de solides réserves, est bonifié selon l'encours du contrat et la part d'unités de compte. Il a servi jusqu'à 2,6 % en 2021. »

Mars 2022 **Le Revenu**

Les meilleurs fonds pour dynamiser votre contrat d'assurance-vie

« L'équipe de gestion du fonds [flexible] pilote l'exposition en actions en faisant bouger le curseur de 0 à 100 % selon la situation des marchés financiers. D'une grande latitude, cette marge de manœuvre permet à la fois de bénéficier des hausses et d'amortir les baisses. Cela a aussi l'avantage de permettre de diviser par deux la volatilité par rapport à un fonds en actions classiques, explique Thibaut Cossenet, Directeur de l'offre financière du Conservateur. »

Avril 2021 **LesEchos**



Label Sélection
Premium Épargne
Patrimoniale⁽²⁾
pour 2022-2023



Trophée d'Or
2021 et 2022⁽³⁾
dans la catégorie des
contrats d'assurance-vie
multi-supports

[2] Source : Good Value for Money (septembre 2022).

[3] Source : Le Revenu (avril 2021 et mars 2022).

Les Associations Mutuelles Le Conservateur, Société à forme tontinière, entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, Société d'assurance mutuelle, entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance, Société de financement et entreprise d'investissement,
SA au capital de 9 000 000 € – R.C.S. Paris B 344 842 596

Conservateur Patrimoine, Société de courtage d'assurances et de transactions immobilières et commerciales,
SARL au capital de 400 000 € – R.C.S. Paris B 405 007 964 – Immatriculée à l'Orias sous le n° 07028730,
Titulaire de la Carte professionnelle n°CPI 7501 2017 000 019 385 délivrée par la CCI de Paris – Garantie financière
assurée par CGPA – Société d'assurance mutuelle à capital variable – 125, rue de la Faisanderie – 75773 Paris Cedex 16

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris / CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 – Fax : 01 53 65 86 00 – E-mail : netinfo@conservateur.fr – Site internet : conservateur.fr
Directeur de la publication : Gilles Ulrich – Date d'édition : mars 2023 – Crédits Photos : © Yann Piriou

Les Documents d'Informations Clés (DIC) de la Tontine et de Conservateur Helios Patrimoine
sont consultables sur le site internet du Conservateur rubrique Documentation produits.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

Le Conservateur
59, rue de la Faisanderie
75116 Paris
conservateur.fr

